

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 septembre 2020

N°156/09/2020 : ADHESION AU "CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

L'an deux mille vingt, le mardi 15 septembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2020.

Présents : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danièle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

Représentés : 5

Mesdames, Messieurs Mathieu PERGET à Jean-François GARRIGUES, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Sandrine LAGARDE à Jacques ZAMUNER, Andréa CARO à Laetitia DESGUERS

Madame Nadia CHEKLIT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le « Conseil National des Villes et Villages Fleuris » a pour ambition de réunir les communes dans un réseau de villes labellisées pour accompagner leur démarche à travers des missions d'expertise et de conseil.

Ces outils ont pour objectif d'aider les villes à valoriser leur label auprès des administrés, visiteurs et touristes.

L'assistance peut se porter sur des sujets divers comme l'aménagement du territoire, la valorisation touristique du label et la démarche environnementale.

La participation au concours des Villes et Villages Fleuris était précédemment gratuite.

Depuis 2017, les instances nationales ont rendu obligatoire l'adhésion à l'association « Villes et Villages Fleuris » pour les communes à 1, 2, 3 ou 4 Fleurs.

La Ville de Montauban devait être visitée en 2020 par le jury, mais les conditions sanitaires liées au Covid 19 ont repoussé cette visite.

Il est à noter que la non adhésion à cette association entrainerait le retrait des palmarès régionaux et l'obligation d'enlever les panneaux Villes et Villages Fleuris aux entrées de la ville.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adhérer au « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »,
- verser la cotisation de 800 € pour l'année 2020,
- inscrire les crédits au budget.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 18 SEP. 2020
De sa publication et/ou affichage le : 18 SEP. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 15 septembre 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

